



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL49-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DES HERBIERS**

**S<sup>2</sup>LO**

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice :	33
	32 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers présents :	32
	31 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers votants :	33
	32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

**49- CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2028 ET CONVENTION ANNUELLE 2025-2026 AVEC LE CPIE SÈVRE ET BOCAGE**

L'association « Maison de la Vie Rurale » labellisée CPIE Sèvre et Bocage accompagne depuis plusieurs années les collectivités dans différentes actions :

- mise en place de projets pédagogiques environnement-jeunesse,
- réalisation de missions d'accompagnement,
- animation et valorisation pédagogique du centre ressources de la Maison de la Vie rurale.

La Ville des Herbiers a fait appel à l'association afin de l'accompagner dans sa réflexion et dans la mise en œuvre opérationnelle de la gestion et de l'aménagement de l'espace public au regard des enjeux environnementaux et climatiques.

Ce travail partenarial a pour objectif de :

- sensibiliser les élus, les agents et le personnel éducatif aux enjeux de la renaturation des espaces publics accueillant des enfants et des jeunes,
- accompagner techniquement la planification et la mise en œuvre des aménagements,
- développer les compétences et connaissances du personnel éducatif pour valoriser ces aménagements auprès du jeune public.

Pour la période 2025 -2026 le plan d'action proposé est le suivant :

- Ecole de la Métairie : action de sensibilisation de l'équipe éducative et engagement de la réflexion sur le projet de la cour,
- Maison de la Petite Enfance : accompagnement technique pour un projet d'aménagement de renaturation à vocation pédagogique de l'espace extérieur,
- Accueil de loisirs de l'Etenduère : accompagnement technique à la renaturation de la cour.

Le financement prévisionnel pour cette 1ère année 2025-2026 s'élève à 6600 €

Il convient donc de signer :

- une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans entre la Ville des Herbiers et le CPIE Sèvre et Bocage afin de déterminer les modalités du partenariat,
- une convention annuelle afin de présenter le programme d'action pour la période 2025-2026 et les modalités s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les projets de conventions ci-annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de vie du 27 novembre 2025,

Vu le rapport d'Odile PINEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028,
- approuve la convention annuelle 2025-2026,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué à signer les conventions de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025  
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025  
Notifié le :